

ÊTES-VOUS PRÊT À PASSER LA VALIDATION DE REGISSEUR ?

**Actuellement, 7 personnes sur 10 obtiennent leur Titre de compétence.
Plus vous êtes informé, plus vous augmentez vos chances d'obtenir le Titre de
compétence.**

Selon votre expérience, votre histoire, une première orientation est nécessaire afin d'augmenter vos chances de réussite à une épreuve de validation des compétences.

C'est pourquoi nous vous proposons, à travers ce questionnaire, de faire le point sur votre parcours. Si la validation des compétences est adaptée à votre situation, ce questionnaire vous permettra également de choisir les unités de compétences pour lesquelles vous avez le plus de chances de réussir.

Le métier de Régisseur est divisé en 3 unités de compétence

QUESTIONS GÉNÉRALES

1. Avez-vous une expérience et/ou une formation dans le métier de régisseur ?

- oui : *la validation est possible*
 non : *la validation n'est pas une démarche envisageable pour le moment.
Renseignez-vous plutôt sur les possibilités de formation*

Si oui, de quand date-t-elle ?

- d'1 an : *la validation est envisageable*
 + d'1 an : *vérifiez que vos acquis sont toujours d'actualité*

2. Votre expérience de régisseur est-elle probante ? (détaillez 2 prestations)

- oui : *la validation est envisageable*
 non : *c'est indispensable pour réussir l'épreuve*

3. Avez vous déjà contrôlé des installations électriques (plateau, lumière, son ?)

- oui : *la validation est envisageable*
 non : *la validation n'est pas une démarche envisageable pour le moment.
Renseignez-vous plutôt sur les possibilités de formation*

4. Savez-vous exploiter un dossier technique ?

- oui : *la validation est envisageable*
 non : *c'est ainsi que cela se passera dans la validation*

UNITÉ 1 : GERER LA REGIE PLATEAU D'UN SPECTACLE, D'UN EVENEMENT

Rappel de la tâche demandée lors de l'épreuve :

Définition de la Tâche à Réaliser

L'épreuve est divisée en trois parties :

- Une partie réflexive d'adaptation d'une fiche technique ;
- Une partie pratique de contrôle d'une installation.

- Une partie pratique de régie pendant un spectacle
1. Pour la première partie, le candidat reçoit un dossier technique d'une production (fiche technique, plan du bâtiment, consignes, contraintes de production, liste de matériel à disposition...). Le candidat :
 - Décide de la place des structures porteuses ; définit les points d'accroche ;
 - Sélectionne le matériel et l'adapte en fonction des besoins de la production ;
 - Définit les charges de l'ensemble de l'installation (son, lumière, multimédia) ;
 - Définit les moyens de transport et le stockage du matériel (cubage, sécurité...)
 2. Pour la deuxième partie, le candidat contrôle une installation existante, il vérifie :
 1. Si les accroches respectent les normes de sécurité et le bon usage;
 2. L'assemblage des structures ;
 3. L'ensemble du matériel installé et son positionnement ;
 4. Le câblage des moteurs ;
 5. L'habillage de la scène (cadre de scène, pendrillons, tapis de sol...) ;
 6. L'élément de décor

Le candidat repère les anomalies de l'installation et propose des solutions. et met l'installation à hauteur d'exploitation.

Il réalise un croquis (papier) de l'installation existante (structures, moteurs, mesures...) qui lui servira de base pour réaliser un plan à l'ordinateur.

3. Pour la troisième partie, (assurer la régie pendant une représentation) le candidat réalisera une régie sur la base d'une étude de cas proposée.

Critères d'évaluation :

1. l'exploitation du dossier technique est pertinente
2. le contrôle de l'installation est efficace
3. la conduite du spectacle est réaliste

Dans que type de salle avez-vous déjà travaillé ?

- oui : *la validation est possible*
 non : *C'est nécessaire pour réussir l'épreuve de validation*

4. 5. Avez-vous dirigé du personnel

- oui : *la validation est possible*
 non : *Ce sera demandé dans l'épreuve de validation*

UNITÉ 2 : GERER LA REGIE ECLAIRAGE D'UN SPECTACLE, D'UN EVENEMENT

Rappel de la tâche demandée lors de l'épreuve :

L'épreuve est divisée en trois parties :

- Une partie réflexive d'adaptation d'une fiche technique ;
- Une partie pratique de contrôle d'une installation.

- Une partie pratique de régie pendant un spectacle
2. Pour la première partie, le candidat reçoit un dossier technique d'une production (fiche technique, plan du bâtiment, consignes, contraintes de production, liste de matériel à disposition...). Le candidat :
 - Décide de l'emplacement des appareils à utiliser ; définit les points d'accroche ;
 - Sélectionne le matériel et l'adapte en fonction des besoins de la production ;
 - Définit les charges de l'ensemble de l'installation (lumière,)
 - Définit les moyens de transport et le stockage du matériel (cubage, sécurité...)
 2. Pour la deuxième partie, le candidat contrôle une installation existante, il vérifie :
 7. Si les accroches respectent les normes de sécurité et le bon usage;
 8. L'ensemble du matériel installé et son positionnement ;
 9. Le câblage des appareils

Le candidat repère les anomalies de l'installation et propose des solutions. et met l'installation à hauteur d'exploitation.

Il réalise un croquis (papier) de l'installation existante (projecteurs, mesures, pointage et couleurs...)

3. Pour la troisième partie, (assurer la régie pendant une représentation) le candidat réalisera une régie sur la base d'une étude de cas proposée.

Critères d'évaluation :

1. l'exploitation du dossier technique est pertinente
2. le contrôle de l'installation est efficace
3. la conduite du spectacle est réaliste

1. Avez-vous déjà travaillé sur console numérique ?

- oui : *la validation est possible*
- non : *Renseignez-vous : c'est ainsi que se déroulera l'épreuve*

UNITÉ 3 : GERER LA REGIE SON D'UN SPECTACLE, D'UN EVENEMENT

Rappel de la tâche demandée lors de l'épreuve :

L'épreuve est divisée en trois parties :

- Une partie réflexive d'adaptation d'une fiche technique ;
 - Une partie pratique de contrôle d'une installation.
 - Une partie pratique de régie pendant un spectacle
3. Pour la première partie, le candidat reçoit un dossier technique d'une production (fiche technique, plan du bâtiment, consignes, contraintes de production, liste de matériel à disposition...). Le candidat :
 - Décide de l'emplacement des appareils à utiliser ; définit les points d'accroche ;
 - Sélectionne le matériel et l'adapte en fonction des besoins de la production ;
 - Définit les charges de l'ensemble de l'installation (son)
 - Définit les moyens de transport et le stockage du matériel (cubage, sécurité...)

2. Pour la deuxième partie, le candidat contrôle une installation existante, il vérifie :
10. Si les accroches respectent les normes de sécurité et le bon usage;
 11. L'ensemble du matériel installé et son positionnement ;
 12. Le câblage des appareils

Le candidat repère les anomalies de l'installation et propose des solutions. et met l'installation à hauteur d'exploitation.

Il réalise un croquis (papier) de l'installation existante (projecteurs, mesures, pointage et couleurs...)

3. Pour la troisième partie. (assurer la régie pendant une représentation) le candidat réalisera une régie sur la base d'une étude de cas proposée.

Critère d'évaluation

1. l'exploitation du dossier technique est pertinente
2. le contrôle de l'installation est efficace
3. la conduite du spectacle est réaliste

1. Avez-vous déjà travaillé sur console numérique ?

- oui : *la validation est possible*
 non : *Renseignez-vous : c'est ainsi que se déroulera l'épreuve*

Pour réussir les épreuves, il faut donc avoir une bonne connaissance du jargon du spectacle, savoir lire un plan, suivre des consignes, avoir l'habitude de travailler dans une grande salle sur console numérique et respecter les règles de sécurité.
